

AIPR CONCEPTEUR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux)

Objectifs de la formation

- Etre capable d'organiser la prévention lors des interventions à proximité des réseaux
- Appliquer la réglementation (DT-DICT) et l'usage du Guide Technique pour prévenir les dommages aux réseaux et la protection des travailleurs, des riverains, de l'environnement, et la continuité des services.
- Identifier les différents réseaux
- Adapter sa méthode de travail aux risques identifiés
- Analyser le contenu réglementaire de la réforme DT-DICT lié aux exigences de l'examen AIPR Concepteur
- Obtenir sa certification AIPR Concepteur

Personne concernée et Prérequis

Personnels intervenant pour le compte du responsable de projet (Conducteurs de travaux, personnels réalisant la détection ou le géo-référencement de réseaux), Chargés d'études, Maîtres d'ouvrage, Maîtres d'œuvre

Aucun niveau de connaissance préalable n'est requis pour suivre cette formation

Méthodes pédagogiques

Modalité : en présentiel

Méthodes pédagogiques : Alternance d'exposés théoriques et d'études de cas - Entraînement à l'examen final sous forme de QCM

Moyens techniques : PC portable - Vidéoprojecteur - Ressources multimédia

Moyens humains : Formateur qualifié

Organisation et modalités d'accès

Nombre de participants : 4 à 10 participants

Durée : 7 heures soit 1 journée (examen inclus)

Modalités d'accès :

- Par l'employeur (plan de développement des compétences/OPCO)
- A l'initiative du salarié (plan de développement des compétences/fonds propres)
- Par un particulier (fonds propres)

Délai d'accès :

- En intra : dates, horaires et lieu de votre choix
- En inter : consulter le calendrier

Modalités de recyclage

Tous les 5 ans

Modalité d'évaluation

- L'examen final est réalisé sur la base de 40 questions à choix multiples, aléatoires et individuelles.
- La réussite au QCM est sanctionnée par une Attestation de Compétences à destination de l'employeur en vue de la délivrance d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR Concepteur)
- Cette formation sera sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation.
- Évaluation de la formation par une enquête de satisfaction remise au stagiaire à la fin de la formation.

Contenu de la formation

Module théorique de la formation AIPR concepteur

- Rôles, missions et responsabilités de chacun dans l'organisation et le suivi des chantiers
- Analyse des risques liés aux réseaux existants et à construire, et mesures de prévention correspondantes
- Préparation des projets de travaux :
 - Investigations complémentaires
 - Clauses de marché (travaux en zone d'incertitude, absence de préjudice, marquage-piquetage)
- Procédures de prévention en amont du chantier
 - Plan de prévention, PGCSPS, PPSPS
 - DT, DICT
 - Demande de mise hors tension
 - Distances de sécurité
- Sensibilisation, information et transmission des instructions à l'encadrement
- Constat contradictoire d'anomalie ou de dommage
- Gestion des aléas en cas de découverte de réseaux

Appréhender les missions de l'AIPR encadrant

- Rôle, mission et responsabilités de son niveau
- Types et terminologie des réseaux aériens et souterrains
- Prescriptions de l'arrêté de référence et du Code de l'Environnement
- Vérification et exploitation des réponses aux DT-DICT
- Lecture de plans : situation des réseaux et de leurs fuseaux d'imprécision
- Utilisation des moyens de protection collective et individuelle, et les faire utiliser
- AIPR du personnel mis à disposition
- Adéquation entre les besoins et le matériel à disposition
- Identification des situations dangereuses ou inattendues
- Règles d'arrêt de chantier
- Accès aux ouvrages de sécurité
- Constat contradictoire d'anomalie ou de dommage
- Préparation des relevés topographiques de réseaux

Appréhender l'AIPR operateur

- Rôle, mission et responsabilités de son niveau
- Principaux types de réseaux souterrains et aériens
- Risques afférents aux réseaux
 - Les caractéristiques des énergies
 - Les atteintes aux réseaux existants
- Utilisation des moyens de protection collective et individuelle

AIPR CONCEPTEUR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux)

- Compréhension et respect
 - De son environnement
 - Des marquages-piquetages
 - Des signes avertisseurs et indicateurs
 - Des moyens de repérage
 - Du terrain
- Identification des situations dangereuses ou inattendues
- Imprécision du positionnement des ouvrages et de la technique utilisée
- Maintien de l'intégrité et du tracé des réseaux existants
- Recommandations en cas d'incident ou d'accident
- Règle des « quatre A »

Module pratique AIPR Concepteur

- Identification des réseaux selon les plans et le marquage-piquetage sur la zone de travail
- Analyses de risques sur la zone de travail, par rapport à des situations exposées in situ par le formateur
- Reconnaissance des matériels en lien avec les réseaux

Modalités financières

Nous consulter
Plan de développement des compétences OPCO

Contact :

Mylène DUBROCA
0692 55 44 28
redbird.reunion@gmail.com